

Népal : Le travail des enfants et le travail forcé, des problèmes qui perdurent (1.2.12)

Bruxelles, le 1er février 2012 (CSI en ligne) : Dans un nouveau rapport sur l'application des normes fondamentales du travail au Népal, publié pour coïncider avec l'examen de la politique commerciale de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CSI met en lumière des atteintes graves aux normes du travail fondamentales, y compris une prévalence élevée de travail forcé et de travail des enfants.

Le rapport relève notamment les attaques fréquentes que subissent les adhérents des syndicats démocratiques aux mains de groupes maoïstes et même, dans certains cas, de la police. Bien que garantis aux termes de la législation, les droits de syndicalisation, de négociation collective et de grève sont frappés de maintes restrictions. D'autre part, les droits fondamentaux ne sont pas respectés dans les secteurs classés en tant que « services essentiels », ni dans ceux déclarés par les autorités comme essentiels au développement économique national, qui incluent même les hôtels et les banques. Le projet de loi sur la zone économique spéciale actuellement à l'examen au parlement national en vue de son adoption éventuelle prévoit l'abolition de la représentation syndicale pour les effectifs des zones franches d'exportation.

Les inspecteurs du travail manquent de faire appliquer la loi dans les activités économiques informelles, qui représentent 90 pour cent de l'activité économique totale. Le fait que 1,6 millions d'enfants, dont une majorité de filles, se trouvent engagés dans l'une ou l'autre forme de travail des enfants, en est une conséquence. Qui plus est, certaines formes traditionnelles d'esclavage perdurent malgré l'abolition, en 2000, du système de servitude pour dettes nommé kamaiya. Beaucoup de travailleurs et travailleuses au Népal sont victimes de pratiques frauduleuses d'agents intermédiaires, de recruteurs et de trafiquants de personnes. Il est également question de la connivence de certains fonctionnaires de l'Etat dans des cas de traite d'êtres humains.

Pour lire le texte complet du rapport (en anglais) : <http://www.ituc-csi.org/internationally-recognised-core,10529.html>

La CSI représente 175 millions de travailleurs dans 308 organisations affiliées dans 153 pays et territoires.

Retrouvez-nous sur la toile : Site web : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>